



SECTION
DES
PYRÉNÉES
ATLANTIQUES



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP



Primes accueil et caisse dispositif exceptionnel pour 2020.

Concernant la prime d'accueil, un agent en équipe tournante pourra bénéficier du montant minimum de 100 euros dès lors qu'il aura effectué 40 jours d'accueil au cours de l'année.

- 0 € jusqu'à 40 jours
- 100 € de 40 à 79 jours
- 200 € de 80 à 119 jours
- 300 € de 120 à 149 jours
- 400 € à partir de 150 jours.

- **S'agissant de l'ACF caissier**, le taux de l'ACF caissier est porté à 2,50 € par jour de tenue effective de la caisse **pour la seule année 2020**. Les autres modalités de liquidation restent inchangées. Pour rappel, en principe le montant de l'ACF caissier est de 2 € par jour.

Les personnels éligibles ayant exercé des fonctions de caissier ou des missions d'accueil au cours de l'année 2020 pourront bénéficier du paiement de ces attributions d'ACF à compter de la paie de février 2021.

⇒ **Nos revendications :**

Lors du Groupe de Travail indemnitaire du 11 décembre dernier (voir compte rendu sur le site national), nous avons réitéré nos revendications en matière indemnitaire pour la mission accueil à la DGFIP, à savoir une ACF annuelle de 1101 €.